

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

## Séance du Jeudi 19 Décembre 2013

Nombre de conseillers : 14  
En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 12

L'an Deux Mil treize, le jeudi 19 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BONNARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 11 décembre 2013

Présents : M Jean-Claude BONNARD, Mme Monique RAGEYS, M Jean-Marc GOUTAGNY, M Pascal DUBOEUF, M Sébastien GUYOT, M Didier REYMONDON, M Thomas GASSILLOUD, Mme Corinne IMBRATTA M Bernard GOUTAGNY, Mme Annick POYARD, M Michel COTE, M Michel MORETTON.

Absents excusés : M Jacques DELORME, M Jean-Louis LHOPITAL,

Secrétaire de séance : M Michel COTE

Début de la séance à 20h35

-----  
Le compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2013 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Monsieur Sébastien GUYOT souhaite revenir sur le compte rendu du conseil municipal du 14 novembre.

Il précise que concernant la délibération sur les tarifs de location des salles communales, l'abstention portait sur l'augmentation des tarifs de location des salles et non sur la gratuité des salles.

D'autre part sur la réforme des rythmes scolaires, il rappelle que la commission développement durable de la Communauté de Communes travaille sur la mise en place de cette réforme. Des réunions en présence des directrices des écoles publiques et privées ont été organisées. Une structure d'animation sur la nature et l'environnement (MNLE 69) a notamment été rencontrée pour présenter des ateliers pour les enfants sur les temps périscolaires ; l'objectif étant de mutualiser cette animation pour les animateurs et les enseignants sur le territoire. Si les enseignants ne gèreront pas les élèves pendant les temps d'activités périscolaires, ils doivent néanmoins gérer cette nouvelle organisation en interne et souhaiteraient, dans la mesure du possible, que ces activités soient en cohésion avec les projets d'école. Elles préconisent également que les encadrants soient diplômés car la pédagogie nécessaire à l'encadrement des enfants est une nécessité, et le bénévolat n'est pas toujours à même de rencontrer cette exigence. Tous conviennent que les ¾ d'heure par jour, quatre jours par semaine sont courts pour proposer une activité. Les animateurs MNLE 69 sont des habitants du canton. Il existe aussi d'autres associations sur place pour compléter ces temps. Un chiffrage des coûts de fonctionnement est en cours. Les élus présents ont évalué des coûts pour leurs communes et proposent d'inclure aux encadrants du personnel communal afin de constituer des groupes d'enfants plus importants et de respecter les taux d'encadrement en vigueur (20% de personnel non qualifié). Le Centre Socio Culturel dispose d'une longue expérience d'animation et de moyens techniques pouvant être mutualisés avec les écoles. Cette réunion évoque aussi la problématique des lieux d'accueil des enfants sur ces temps périscolaires dans certaines communes.

### • DELIBERATION : Indemnité de conseil au receveur municipal

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier relatif à l'indemnité de conseil 2013 de Madame Valérie THOLY, Receveur Municipal à la Trésorerie de St Symphorien sur Coise. Les collectivités ont en effet à leur charge une indemnité liée à la fonction de conseil auprès des collectivités assurée par des comptables du Trésor public. Le taux d'indemnité de conseil de Madame Valérie THOLY est fixé à 100 %, soit 396.40 € et l'indemnité de budget lui est également attribuée, soit 45.73 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

### • DELIBERATION : Liste des autorisations spéciales d'absence du personnel communal

Les agents communaux sont appelés à s'absenter lors d'événements familiaux particuliers (naissance, mariage, décès...). Une délibération datant de 1990 existe pour encadrer ces absences mais il est nécessaire de la remettre à jour. Le conseil municipal décide de se calquer sur la liste existante pour les agents de la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais. Cette liste a rencontré un avis favorable après avoir été soumise au comité technique paritaire du Centre de Gestion.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**• DELIBERATION : Frais de déplacement du personnel communal**

Dans le cadre des besoins du service et des missions qui leurs sont confiées, les agents communaux sont amenés à se déplacer avec leur véhicule personnel. Ils entrent dans les catégories de personnel pouvant bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement selon l'article 1<sup>er</sup> du décret du 3 juillet 2006.

Il propose que le conseil municipal délibère pour instaurer le remboursement des frais de déplacement temporaire, sachant que tout déplacement se fait sur autorisation. Monsieur le Maire explique que si les agents se forment, c'est pour servir au mieux la collectivité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**• DELIBERATION : Renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA)**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de renouvellement de convention par la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud Est pour l'année 2014. La commune de Pomeys ne disposant pas de fourrière, elle peut confier à la SPA le soin de capturer et d'accueillir les animaux errants, suivant une convention à signer, sur la base d'un montant forfaitaire annuel de 0.33€ par habitant. Pour mémoire, sur l'année 2013, la commune a fait appel aux services de la SPA à 6 reprises.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**• DELIBERATION : Décision modificative N°2 au Budget Communal**

Suite à un dégrèvement de la taxe d'aménagement sur l'opération immobilière du lotissement « Les Allées du Château », la commune est redevable de 2 477 € à la Direction Générale des Finances Publiques. La ligne budgétaire correspondante n'étant pas alimentée, il est nécessaire de passer une écriture comptable pour régulariser ce remboursement. Une dépense de 2 500 € sera constatée à l'article 2313 « Immo en cours de constructions » et une recette de 2 500 € sera enregistrée à l'article 10223 « Taxe Locale d'Equipement »

Délibération adoptée à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

**• REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :** Suite au courrier envoyé à toutes les associations de Pomeys, très peu de retour ont été enregistrés. Sur les retours, aucune association ne semble en mesure de pouvoir proposer des activités très régulières tout au long de l'année (personnes non qualifiées, ne souhaitant pas s'engager et s'impliquer durablement,...). Le Centre Socio Culturel de St Symphorien sur Coise travaille sur la coordination de cette réforme dans les communes (recrutement des intervenants ; établissement des contrats, fiches de paies ; garantir un projet pédagogique de qualité aux communes ; réaliser un bilan avec les écoles et les collectivités à mi parcours...) Mme Carteron, directrice du Centre Socio Culturel sera invitée à la prochaine séance du conseil municipal pour nous présenter ces projets.

**• CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE du PARC ECO HABITAT:** Thomas ROBERT du Parc Eco Habitat est venu faire la restitution de l'étude de conseil en énergie partagé qui avait été commandée par la commune. A l'analyse des factures, il en ressort une augmentation générale de l'électricité, gaz et fluides sur les trois dernières années. Incidence du climat ? En revanche, le projet de passer la salle des sports au gaz naturel rencontre un excellent avis puisque qu'il est de nouveau affirmé que le gaz propane est entre 40% et 50 % plus cher que le gaz naturel. Un compte rendu à tout le conseil est envisagé en début d'année.

**• LA NEYLIERE ELECTRICITE :** La Neylière est en train de réaliser des travaux importants pour réhabiliter ses locaux. Selon ERDF, les besoins électriques nécessaires ne peuvent être satisfaits par la puissance électrique actuellement délivrée. Un renforcement du secteur est nécessaire. Le SYDER présente à la commune un devis de 10 000 €. Après abattement de 40 %, la charge communale s'élève à 6 000 €. Après discussion, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour signer ce devis et demande à Monsieur le Maire de voir avec la Neylière s'ils seraient en mesure de participer à cette dépense.

Fin de la séance 22h35

**Prochaine réunion du conseil municipal le Jeudi 30 janvier à 20h00**